

Parallèlement, que deviendraient les fiches finalement non retenues pour le CFE : basculeraient-elles en CSP « classique » ou seraient-elles abandonnées ?

Dans ce cadre du mal-être au travail, nous tenons également à vous alerter sur les agressions verbales et les menaces qui tendent à se multiplier en direction des fonctionnaires, dont évidemment ceux des finances publiques, dans un réel climat anxigène, dont les fonctionnaires ne peuvent ni être tenus pour responsables, ni servir de défouloir.

D'ailleurs nous condamnons le message pour le moins laconique de la direction locale de la Haute-Garonne, qui n'a pour seule vocation que d'imposer le silence aux agents, avec un rappel aux règles déontologiques suite à l'affaire dont la presse se fait l'écho depuis quelques temps.

Nous vous demandons, à vous, directeur du SJCF, un soutien sans faille aux missions exercées et une vigilance accrue sur les conséquences de cette campagne médiatique aujourd'hui nationale, un rappel sur la qualité, l'honnêteté, la probité des agents et la reconnaissance du travail effectués par les collègues au quotidien.

Nous attendons une riposte sans faille de l'administration si des contribuables s'emparent de ce sujet pour critiquer des positions administratives ou justifier leurs actes délictueux par exemple.

Enfin, nous réitérons notre demande de protocole de soutien et d'accompagnement des agents convoqués par la police ou la justice dans le cadre de leurs missions.

En effet, si nous sommes bien conscients que la hiérarchie ne peut pas remplacer l'agent dans ces circonstances, cela ne la dédouane pas de l'informer sur ses droits et obligations (dans quels cas est rompu le secret professionnel, quels sont les éléments qu'il doit rapporter et ceux qui lui sont interdits, accompagnement physique pour limiter le stress, etc.). Bien évidemment, ça n'est pas d'un simple rappel de ses obligations déontologiques dont nous parlons, mais bien d'un accompagnement d'agent par son administration dans une situation anxigène liée à ses missions professionnelles... Nous vous demandons un document regroupant les bonnes pratiques en la matière, à décliner en fonction de l'auteur de la demande de la levée du secret professionnel et déclinaibles facilement dans le réseau déconcentré. Et ce d'autant plus si vous voulez orienter les contrôles vers la recherche des comportements les plus frauduleux, avec lesquels ce type de procédures va se multiplier.

Pour conclure, nous vous demandons le détail des objectifs nationaux du CF pour 2021, ainsi que les chiffres de fraude au fonds de solidarité.